



D20260701

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 16 juillet 2026

L'an deux mille-vingt-six, le seize juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : BAISSADE Matthieu, BANCEL Frédéric, CHARLES Fabienne, FOUGAIROLLE Michel, GRELOIS Irène, LEBLOND Nadège, LEROND-PLUQUET Amandine, MORALES Angélique, SEGURA Mireille, TAVER Virgile, TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : CHAZEL Ema, CRES Sébastien, MEJEAN Gilles, SEMENOFF Serge (Procuration à Michel FOUGAIROLLE).

Mme Nadège LEBLOND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire, M. FOUGAIROLLE Michel propose aux membres du conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Mme LEBLOND Nadège se présente.

Vu l'article 2121-15 du CGCT relatif à la nomination d'un membre pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De désigner Mme LEBLOND Nadège comme secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

A Pompignan, le 21 juillet 2026

Le Maire Michel FOUGAIROLLE.

La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr